CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4ème/III-08

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

—

Notre collectivité a mis en place, depuis déjà plusieurs années, des politiques d'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, d'entretien des objets mobiliers classés communaux et de restauration des orgues classées.

Traditionnellement, nos aides concernant les Monuments Historiques Classés sont conditionnées à l'approbation des dossiers de restauration par la Commission Administrative Régionale et à l'attribution d'une participation de l'Etat.

Pour les monuments historiques inscrits, la participation départementale n'est pas conditionnée par l'intervention de l'Etat.

Je vous propose d'examiner les programmation 2010 de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire et des objets mobiliers classés et inscrits et d'inscrire les autorisations de programme correspondant à notre participation.

I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES COMMUNAUX

A. Nature des travaux subventionnables

1er cas : restauration des édifices classés (grosses réparations - Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat) ;

2ème cas : restauration des sols des édifices classés programmée par l'Etat ;

3ème cas : travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'Etat.

B. Financement départemental :

- 25 % du coût des travaux, sous forme de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune), si la subvention de l'Etat est égale à 50 % ;

- Taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'Etat lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

La liste des opérations retenues, au titre des travaux de strict entretien et de restauration des monuments historiques classés appartenant aux communes du département, figure en annexe I.

S'agissant du strict entretien, l'Etat affecte en 2010 une dotation globale de 100 000 € au Tarn-et-Garonne (dont 14 000 € pour l'abbaye de Belleperche, propriété départementale) ; les opérations retenues ne sont pas encore définies. Je vous propose donc d'approuver, au même titre, une enveloppe de 43 000 € pour notre participation sur ce programme d'entretien courant des bâtiments communaux, que je vous présenterai à l'occasion de notre prochaine session. L'ensemble des aides départementales est désormais versé sous forme de subventions directes aux communes, qui assument la maîtrise d'ouvrage des opérations.

II - IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

A. Nature des travaux subventionnables

Restauration des édifices inscrits appartenant aux communes.

B. Financement départemental : taux de subvention de 25 % du coût HT des travaux ;

- majoré de 30 % si la population communale est comprise entre 300 et 500 habitants ;
- majoré de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants.

La liste des opérations susceptibles d'être retenues pour 2010, au titre de la restauration des Monuments Historiques Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire appartenant aux communes du département, figure en annexe I.

III - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX

Pour les objets mobiliers protégés, l'existence d'une convention entre l'Etat et la Région assure aux porteurs de projets un financement de 60 % des travaux jusqu'en 2011, l'aide départementale s'élevant à 25 % du montant hors taxe des travaux.

Pour l'année 2010, la liste des restaurations des objets mobiliers classés et inscrits communaux figure en annexe II.

IV-ASSISTANCE TECHNIQUE DU CAUE 82

Le CAUE de Tarn-et-Garonne accompagne depuis plusieurs années la mise en oeuvre de politiques et de programmes initiés par la Région et le Département, dans les trois domaines des politiques territoriales, de l'économie touristique et du patrimoine. Ses interventions en faveur du patrimoine, sont financées respectivement par le Conseil Général et la Région, selon les termes de la **convention** signée par le Département et la Région en 2009.

S'agissant du volet patrimoine, les actions du CAUE menées en 2010 concerneront la poursuite des actions territoriales telles que la valorisation de la connaissance du patrimoine sur le Pays Midi-Quercy et le Pays Montalbanais et l'enquête sur les modes constructifs et les savoir faire, avec un engagement plus précis sur la terre crue.

Le coût annuel de la mission est estimé à **28 100 €** avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Régional : 10 000 €
Conseil Général : 10 000 €
CAUE 82 : 8 100 €

Pour ces actions d'accompagnement et de valorisation du patrimoine, le CAUE 82 se verra allouer une participation de 10 000 € dont je vous propose l'inscription des crédits à l'article 6745 sous fonction 311.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme suivantes :

- restauration des monuments historiques et orgues classées appartenant aux communes (annexe I), pour un montant de 183 000 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2011 : 83 000 €
2012 : 50 000 €
2013 : 50 000 €

- restauration des monuments historiques inscrits appartenant aux communes (annexe I), pour un montant de 21 255 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2011 : 11 255 €
2012 : 10 000 €

- restauration des objets mobiliers classés appartenant aux communes (annexe II), pour un montant de 16 043 €, avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2011 : 6 043 €
2012 : 10 000 €

- restauration des objets mobiliers inscrits appartenant aux communes (annexe III), pour un montant de 13 484 €**,** avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2011 : 6 484 €
2012 : 7 000 €

– Vote une participation de 10 000 € en faveur du CAUE 82 pour ses actions territoriales d'accompagnement et de valorisation du patrimoine, dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le Département et la Région en 2009 ;

– Inscrit le crédit correspondant à l'article 6745, sous-fonction 311.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Annexe I

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES : STRICT ENTRETIEN ET TRAVAUX DE RESTAURATION

CG 10/4ème/III-08annexe1

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
	Programme de Strict Entretien sur les bâtiments communaux du 82	172 000 €	86 000 €	43 000 €	43 000 €
MONTPEZAT DE QUERCY Collégiale Saint Martin	Aménagement des vitrines et éclairage des tapisseries	117 000 €	58 500 €	29 250 €	29 250 €

OPERATION PARTICULIERE					
COMMUNE	**TRAVAUX**	**COUT**	**ETAT**	**COMMUNE**	**DEPARTEMENT**
VAREN Ancien Doyenné Contrat de Pays Midi Quercy 4 ème programmation	Réhabilitation de la mairie	443 000 €	73 203 € (DGE)	259 047€	110 750 €
TOTAL					**183 000 €**

MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS : TRAVAUX DE RESTAURATION

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
NEGREPELISSE Château	Mise en sécurité de la courtine nord	77 813 €	12 500 €	45 860 €	19 453 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Maison de Lamothe Cadillac	Restauration de la toiture et restauration intérieure	7 210 €	1 442 €	3 966 €	1 802 €
TOTAL					**21 255 €**

Le Président,

Annexe II

OBJETS MOBILIERS CLASSES

CG 10/4ème/III-08annexe2

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT/ REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
AUVILLAR Église St Pierre	Restauration du maître rétable 2ème tranche	28 450 €	17 070 € (60%)	4 268 €	7 112 €
MOISSAC Abbatiale St Pierre	Vitrine pour N-D du Lemboulari	9 029 €	5 418 € (60%)	1 354 €	2 257 €
MONTAUBAN Église Saint Jacques	- Tableau «annonciation» (report programmation 2009 non réalisée)	14 750 €	8 850 € (60%)	2 213 €	3 687 €
PARISOT Eglise	Sécurisation du Trésor et restauration de la peinture murale chapelle Sud Est	11 950 €	7 170 € (60%)	1 793 €	2 987 €
TOTAL					**16 043 €**

Le Président,

Annexe III

OBJETS MOBILIERS INSCRITS

CG 10/4ème/III-08annexe3

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	PART ETAT-REGION	COMMUNE	DEPARTEMENT
BESSENS Chapelle de Lapeyrière	Restauration d'une statue Saint Férréol en terre cuite- XVème siècle	8 000 €	4 800 € (60%)	1 200 €	2 000 €
ESPINAS Eglise de Cas	Restauration de deux tableaux	8 225 €	4 936 € (60%)	1 233 €	2 056 €
LAFRANCAISE Chapelle de Lapeyrouse	Restauration de deux statues en bois XVIIème siècle	5 244 €	3 146 € (60 %)	787 €	1 311 €
MOISSAC Eglise Ste Catherine	Restauration d'une toile ex voto (report programmation 2008 non réalisée)	4 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
SAINT AIGNAN Église	Restauration du tableau « Nativité » 2ème tranche	5 770 €	3 462 € (60 %)	866 €	1 442 €
SAINT CLAIR Église	Restauration du tableau « Saint Eutrope »	5 355 €	3 214 € (60 %)	803 €	1 338 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE Église	Restauration du tableau « le pressoir mystique »	8 200 €	4 920 € (60 %)	1 230 €	2 050 €
VALENCE D'AGEN Eglise	Restauration du tableau « Vierge apparaissant à Saint Antoine »	9 150 €	5 490 € (60 %)	1 373 €	2 287 €
TOTAL					**13 484 €**

Le Président,